

# Les crypto-actifs



SJCF

# Présentation et enjeux

## De quoi s'agit-il ?









### Crypto actifs

- Actifs (biens incorporels) émis sous une forme numérique (jetons/token)
- Emis, inscrits, conservés ou transférés au moyen d'un dispositif d'enregistrement électronique, public et partagé.
- Cet enregistrement s'appuie sur une technologie de validation particulière (algorithmes de cryptographie) = la plus courante est la *blockchain*
- Principe de décentralisation : pas d'intervention d'un tiers de confiance ou d'organe central de contrôle (contrairement au système financier classique).

## Diverses catégories de cryptoactifs

Les cryptomonnaies (currency token) utilisables comme moyens de paiement :

o *crypto-actifs dits de 1ère génération* (bitcoin, éther par ex.). Ne sont adossés à aucune réserve d'actifs → volatiles, spéculatifs.

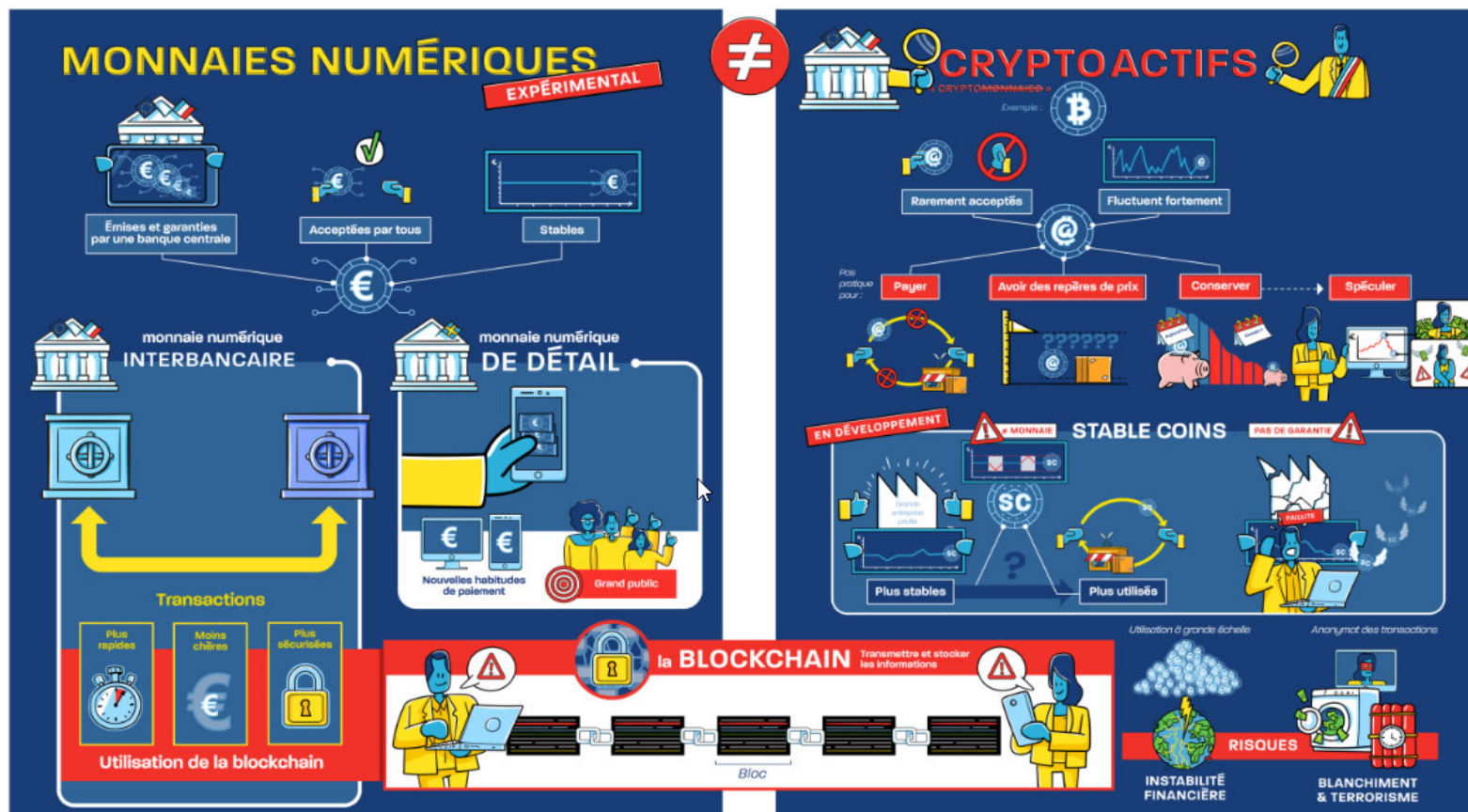
COIN ou TOKEN « natif »	TOKEN « non natifs »
- disposent de leur propre blockchain - créés par l'activité de « minage »	- utilisent une blockchain qui ne leur est pas propre - créés à partir de « smartcontracts »
 BTC  ETH  SOL  BNB <small>Ancien token devenu coin</small>	 SHIB  SAND  USDT <small>Plusieurs blockchains</small>  UNI

o « stablecoins », comme ceux émis par Tether ou Circle adossés à une réserve d'actifs (devises, titres de dette publique ou privée).

**Utility token** : droit de vote (pour levée de fonds Initial coin offering - ICO par ex.), d'usage d'un service

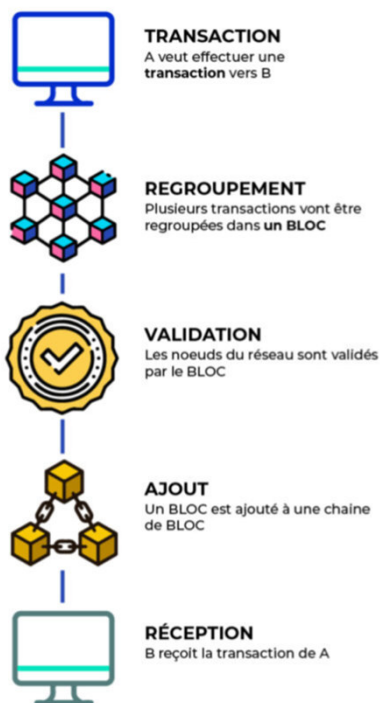
**Non fongible token** : unique, identifiables, octroie un droit de propriété (œuvre d'art par ex.)

## - Monnaies numériques / Crypto-actifs



## De quoi s'agit-il ?

### Fonctionnement



 BUSINESSATTITUDE

### Éléments clé

- Clé publique : pour envoyer et recevoir crypto (=IBAN)
- Clé privée : pour débloquer les fonds (=mot de passe)
- Posséder un portefeuille (wallet) qui conserve les clés privées
  - Stockage en ligne (direct via logiciel, indirect via plateforme, appli)
  - Stockage sur un support physique (clé ledger)
- Utilisation :
  - Conversion en monnaie courante ou paiement en crypto
  - Cartes de paiement

<b>PLATEFORMES D'ÉCHANGE (EXCHANGES)</b>	Services en ligne (sites web, applications mobiles) qui permettent aux utilisateurs d'acheter, vendre ou échanger des crypto-actifs (ex : Coinbase).
<b>PLACES DE MARCHÉ</b>	Plateformes de trading <i>peer-to-peer</i> (ex : localbitcoins.com).
<b>DE GRE A GRE</b>	Opérations réalisées en dehors des plateformes d'échange, les acheteurs et les vendeurs se mettent d'accord sur un prix à l'avance (cession du contrôle de l'adresse publique).
<b>DISTRIBUTEURS DE CRYPTO-ACTIFS</b>	Distributeurs semblables à n'importe quel DAB d'une agence bancaire, utilisant la technologie ATM permettant d'échanger de l'argent comptant contre des crypto monnaies, ou vice versa.

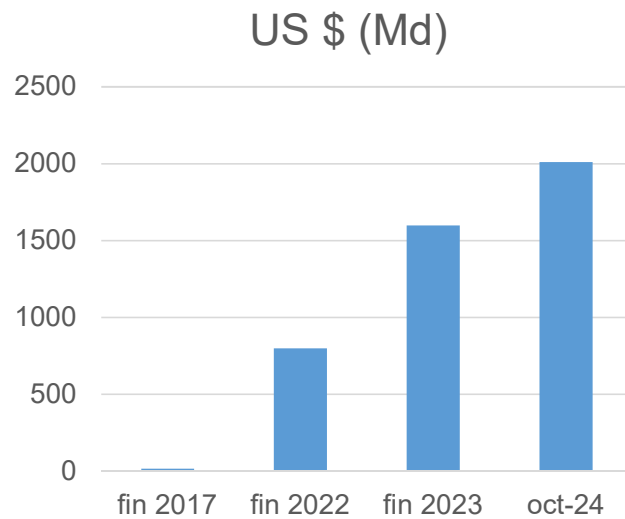
  
  




## Evolution et volatilité du marché

2009 : création du bitcoin

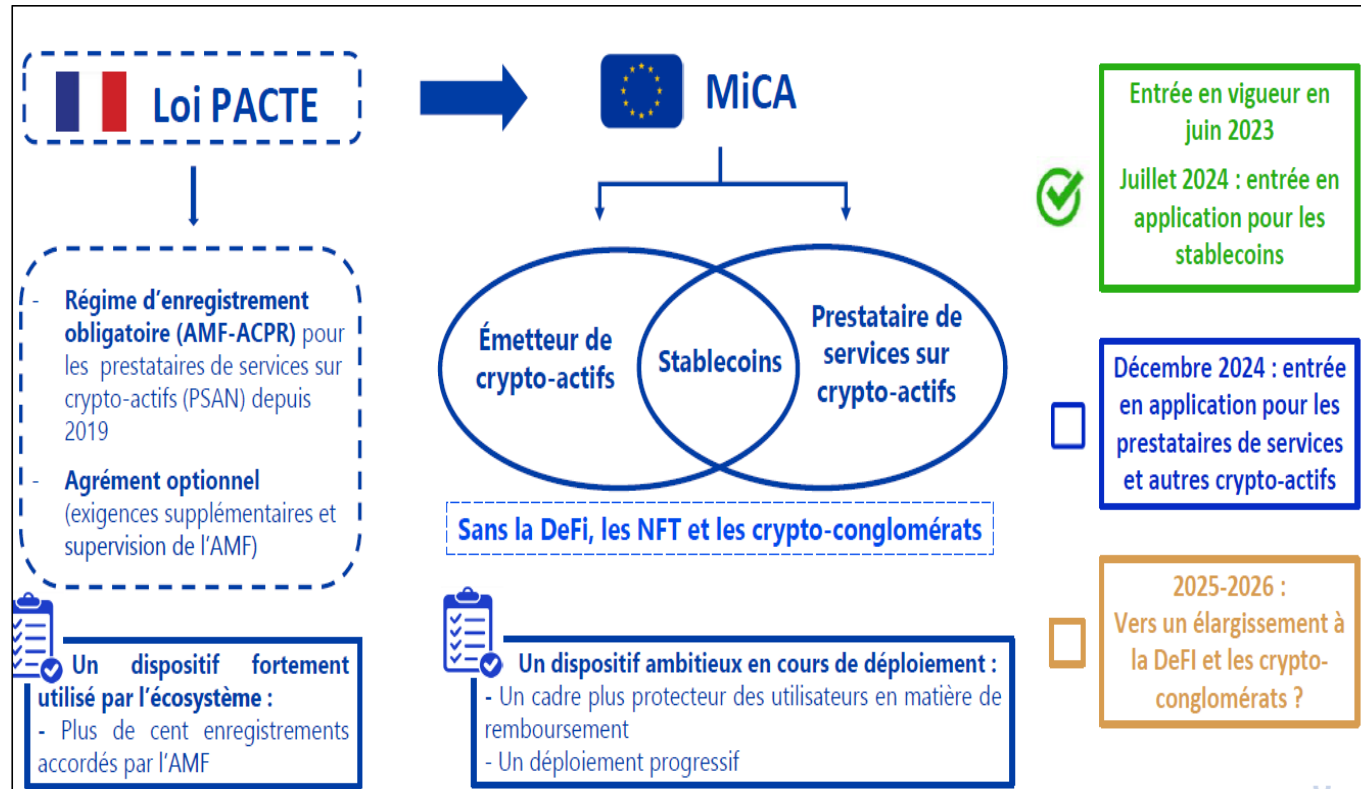
Capitalisation du marché



Evolution de la valeur du Bitcoin depuis 2015



## Cadre réglementaire en France et dans l'UE -



Source : Banque de France – octobre 2024

## Les enjeux



Capitalisation totale  
2 012 mds \$

Valorisation au  
09/10/2024,  
Banque de  
France



12% des français en  
seraient détenteurs

Etude ADAN,  
IPSOS, KPMG  
édition 2024



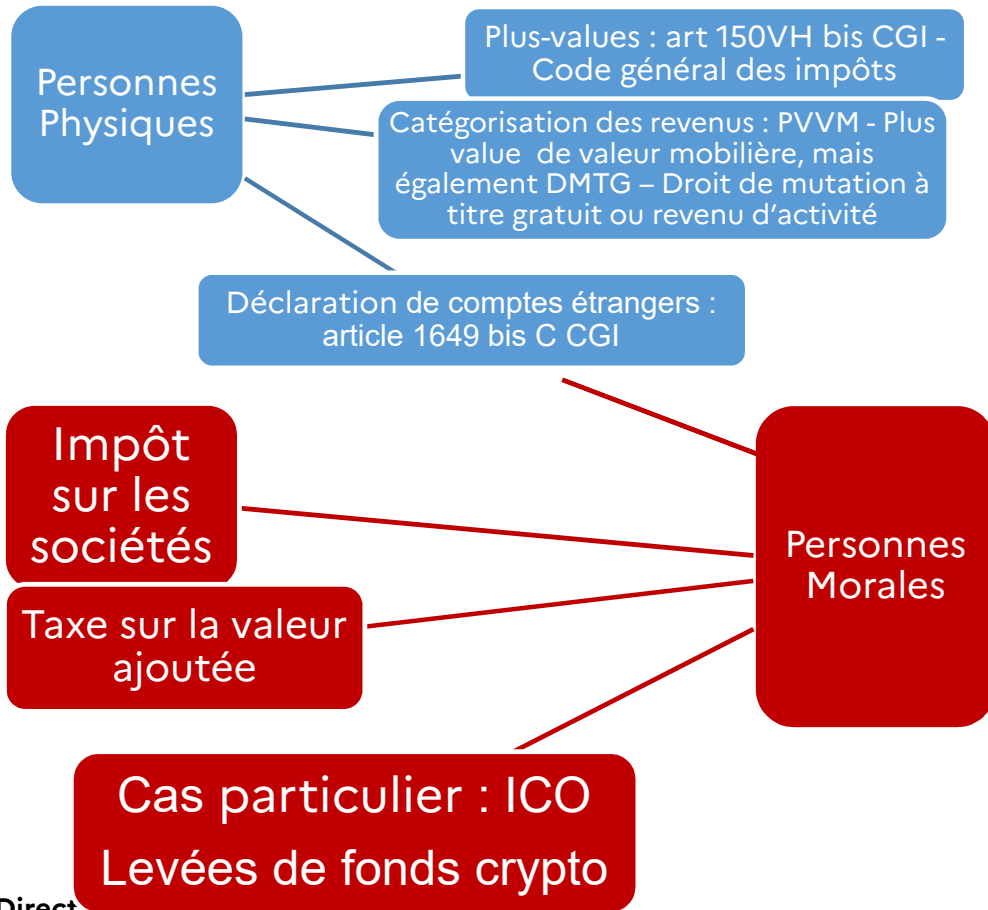
Seulement 0,4% des  
foyers en déclarent

Etude B3I sur  
les données  
déclaratives  
2021

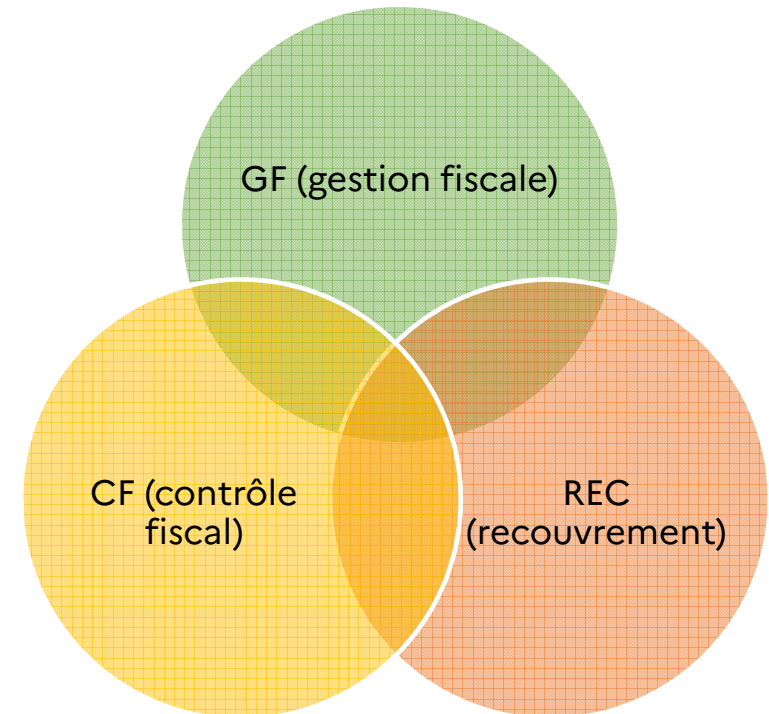
**Décentralisation, dématérialisation, déconnexion adresses/identités des bénéficiaires, multiplicité de supports = OPACITE = RISQUE (fraude, blanchiment, flux financiers illicites)**

## Les actifs numériques à la DGFIP

### La fiscalité des actifs numériques



### Un sujet transverse



# Les cryptoactifs : actions menées par le contrôle fiscal

## Actions menées par la Direction nationale d'enquêtes fiscales DNEF

- **Investiguer pour détecter les fraudes impliquant la détention de cryptoactifs et programmer des contrôles : une brigade dédiée (Brigade nationale d'investigation n°6 - BNI6)**
- **Acculturer, former et accompagner le réseau (veille, méthodologie d'enquête et de contrôle, soutien technique)**

## Investigations menées par la DNEF

### Mobiliser les sources d'information pour détecter les comptes non déclarés

- TRACFIN
- Droit de communication non nominatif - DCNN
- Assistance administrative non nominative - AAI NN (Plateformes hors de France)
- L.16 B (perquisitions)
- relevés bancaires
- Internet (réseaux sociaux, forums) : veille et enquête active (enquête sous pseudo)
- **A venir : DAC8 et CARF un potentiel « *game changer* » : à compter de 2027 des informations sur les comptes en provenance de plus de 60 partenaires dont UE27, US, UK, Singapour, Suisse**

## Utiliser des outils spécifiques pour investiguer sur les transactions

- Partir d'une adresse publique, et remonter au portefeuille/IP → logiciels de traçage
- Corroborer et identifier (droits de communication par ex. données de connexion)

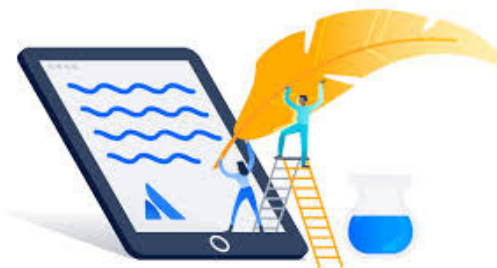
## Investigations menées par la DNEF

### Rester en éveil

- **Travailler en partenariat (information, formation)**
  - **Task Force Crypto** (Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières DNRED, Office nationale anti-fraude ONAF, TRACFIN, Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes DGCCRF)
  - TRACFIN
    - Homologues étrangers
  - **Se positionner sur les actifs les plus fraudogènes**, non couverts par la future DAC : NFT, DeFi, wallets autohébergés, etc.

## Les travaux de la DNEF avec et pour le réseau

Présentations  
Journée d'étude  
Formations



FIT  
Guide pratique  
Novae national

Animation du  
réseau des  
référents crypto



Support au  
quotidien

**Un exemple de contrôle – Direction régionale de contrôle  
fiscale Ile-de-France DIRCOFI Ile-de-France**

**Origine du dossier** : signalement bancaire auprès de TRACFIN en raison de nombreux mouvements en provenance d'une plateforme d'échange d'actifs numériques.

**Éléments factuels** : l'examen des comptes français à ce stade estime des flux nets à hauteur de 366 400 € au titre des revenus 2017, 2018 et 2019.

## Un exemple de contrôle – DIRCOFI Ile-de-France

**Ouverture de l'Examen de situation fiscale personnelle en octobre 2020.**

**Éléments déclaratifs : Absence de déclaration de compte à l'étranger**

	2017	2018	2019
Nombre de parts fiscales	1,00	1,50	2,00
Salaires	79 905	87 285	81 305
Revenus locatifs nets	13 800	9 900	9 000
Revenu imposable	85 133	87 639	81 669
Impôt payé	22 307	0	16 835

**Investigations menées dans le cadre de l'examen de la situation fiscale personnelle ESFP :**

- analyse de 14 comptes bancaires dont 9 utilisés dans le cadre de sa gestion de son patrimoine numérique obtenus par fourniture spontanée du contribuable ou par droits de communication et demandes AAI (prestataire de services sur actifs numériques PSAN)

	2017	2018	2019
Flux bancaires à destination de PSAN	3 149,57	283,74	27 856,26
Flux bancaires en provenance de PSAN	117 033,56	1 023 543,37	455 671,19
<b>Flux nets</b>	<b>113 883,99</b>	<b>1 023 259,63</b>	<b>427 814,93</b>
Revenus ordinaires perçus	103 349	96 443	53 209
TOTAL des revenus à disposition	217 233	1 119 703	481 024
Part des revenus tirés du patrimoine numérique	52,42 %	91,39 %	88,94 %

**Les principaux comptes utilisés pour les flux : le compte français à l'origine du signalement puis N26 à compter de 2018 (année d'ouverture)**

## Un exemple de contrôle – DIRCOFI Ile-de-France

### Identification des tiers en lien avec les actifs numériques :

- 1 AAI ESTONIE ;
- 1 AAI conjointe IRLANDE+UK ;
- 1 AAI SUISSE;
- 6 AAI UK ;
- 1 AAI USA ;
- 1 AAI LUXEMBOURG ;
- 2 AAI EAU
- 1 AAI ILE MAURICE

Mise en œuvre de 22 AAI dans 13 États différents afin d'obtenir l'intégralité des transactions réalisées

## Un exemple de contrôle – DIRCOFI Ile-de-France

### Conclusion « temporaire » du contrôle en absence de réponse des PSAN:

- fiscalisation à partir des flux bancaires nets en raison de l'absence de l'historique des transactions communiquées par le contribuable ;
- Autres anomalies donnant lieu à rectifications :
  - omission de plus-value de cession de valeurs mobilières,
  - omission de plus-value immobilière suite à fausse déclaration du bien en tant que résidence principale.

- rehaussements

	2017	2018	2019
Montant « régularisé » par le contribuable en matière de cessions d'actifs numériques	33 524	925 431	452 800
Montant retenu par le service	102 006	1 024 473	482 951
<b>TOTAL des droits en rapport avec les actifs numériques</b>	<b>35 192</b>	<b>465 295</b>	<b>167 871</b>
Intérêts de retard	2 814	25 809	3 693
Majoration de 40 % pour manquements délibérés	6 324	20 224	67 149
<b>TOTAL en rapport avec les actifs numériques</b>	<b>44 330</b>	<b>511 328</b>	<b>238 713</b>
Soit une taxation à hauteur de	43,46 %	49,91 %	49,43 %

**Engagement de l'ESFP de sa concubine**

**Suite aux réponses des AAI, reprise du dossier en vue d'une imposition selon les dispositions législatives**

## Un exemple de contrôle – DIRCOFI Ile-de-France

### Conclusion du contrôle après l'analyse des wallets :

	2017	2018	2019
Nombre de lignes du portefeuille	270	451	204
Nombre de cessions réalisées	73	93	
Nombre de cessions imposables	15	37	49
Total des prix de cessions	102 524	1 024 473	486 702
<b>Plus-value nette valorisée par le service</b>	<b>170 193</b>	<b>898 723</b>	<b>1 036 702</b>
Plus-value déclarée suite à MED (pour mémoire)	33 524	925 431	452 800

# Les cryptoactifs : actions à venir

## Accompagnement – soutien et montée en puissance du réseau

- Objectifs : assurer la présence de la Direction générale des finances publiques DGFIP sur tout le spectre de la fraude - un objet qui doit devenir un « classique » du contrôle
- Poursuite de l'effort de formation (**Ecole nationale des finances publiques ENFIP**)
- Connaissance des notions fondamentales nécessaires à la maîtrise de l'enjeu crypto pour la gestion, le contrôle et le recouvrement : communauté nationale NOVAE
- Renforcement du **réseau des référents actifs numériques dans les directions nationales spécialisées DNS/Dircofis**
  - Sensibilisation des directions sur l'importance de ce réseau (profils, animation)
  - Création de réseaux locaux, animés par les référents
- Préparer l'arrivée de **DAC8** (1<sup>er</sup> échanges 2027, sur les données 2026).
- Renforcer nos échanges sur cette thématique avec TRACFIN notamment

## Enjeux et défis

- **Outils de traçage de la blockchain pour augmenter la programmation / sujet Veille sur les outils de traçabilité**
- **Spécialiser des agents : recruter, former et fidéliser; constitution de cellules d'appui de 1 ou 2 agents**
- **Maintien d'une animation active du réseau par le service de la sécurité juridique et du contrôle fiscal SJCF et la DNEF (guides, panorama...)**
- **Exploitation des données issues de DAC8 et les productions au réseau (par le bureau SJCF-1D)**



## Mesures "crypto-actifs" – DAC 8

- **Transposition de la DAC 8**, dont l'application est prévue au 1er janvier 2026 pour une première campagne déclarative en 2027.
- De nouvelles obligations déclaratives seraient applicables aux prestataires de services sur crypto-actifs.
- Les prestataires et opérateurs de services seraient ainsi tenus de collecter et déclarer des informations permettant d'identifier les transactions sur actifs numériques, les comptes utilisés pour les détenir, ainsi que les titulaires desdits comptes.

## Mesures "crypto-actifs" proposées LF 2025

- Aligner le traitement juridique de la défaillance déclarative en cas de détention d'actifs numériques à l'étranger sur celui applicable aux comptes bancaires et contrats de capitalisation détenus à l'étranger (article 1649 AA du code général des impôts (CGI) :
  - application de la procédure prévue à l'article L. 23 C du livre des procédures fiscales LPF et de la taxation d'office ;
  - application de la présomption d'acquisition à titre gratuit prévue à l'article 755 du CGI ;
  - passage du délai de prescription de 3 à 10 ans ;
  - application des pénalités prévues à l'article 1729-0 A du CGI